

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02727
Numéro SIREN : 819 100 322
Nom ou dénomination : 2LR EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 8936

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS					
SIRET		8 1 9 1 0 0 3 2 2 0 0 0 2 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1, 2		Durée de l'exercice précédent * 1, 3			
				Exercice N clos le 3,11,21,21,0,1,8			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012		
		Autres *		014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 068	030	2 347	9 721
	Immobilisations financières * (1)		040	1 053	042		1 053
	Total I (5)		044	13 121	048	2 347	10 774
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	17 500	052	17 500
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	33 594	070	33 594
		Autres * (3)		072	5 257	074	5 257
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	564	086		564
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	56 915	098		56 915	
Total général (I+II)		110	70 036	112	2 347	67 689	
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	100	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				132		
	Report à nouveau				134	8 909	
	Résultat de l'exercice				136	(8 649)	
	Provisions réglementées				140		
Total I				142	1 360		
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	8 154	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	7 147	
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176	66 329		
Total général (I + II + III)				180	67 689		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 068	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMpte DE Résultat Simplifié DE L'Exercice (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13 11 20 18		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *	217		218	244 902	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	262 404	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 841	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 16 641 - immobilier :)				242	125 735	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 062	244	3 910	
	Rémunérations du personnel *					250	100 944	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	33 702	
	Dotations aux amortissements *					254	2 347	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	182		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	270 662	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(8 258)	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	390		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(8 649)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	8 649	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992	
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit					350	4 073
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2		352		354	12 722
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2		370		372	12 722	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2LR EVENTS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>6</td></tr> </table>										8	1	9	1	0	0	3	2	2	0	0	0	2	6		
8	1	9	1	0	0	3	2	2	0	0	0	2	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1, 3</u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>															
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *			028	12 068	030	2 347			9 721															
	Immobilisations financières * (1)			040	1 053	042				1 053															
	Total I (5)				044	13 121	048	2 347		10 774															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	17 500	052			17 500															
		Marchandises *			060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	33 594	070				33 594															
		Autres * (3)		072	5 257	074				5 257															
	Valeurs mobilières de placement			080		082																			
	Disponibilités			084	564	086				564															
	Charges constatées d'avance *			092		094																			
Total II				096	56 915	098			56 915																
Total général (I + II)				110	70 036	112	2 347		67 689																
PASSIF										Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	1 000														
	Écarts de réévaluation									124															
	Réserve légale									126	100														
	Réserves réglementées *									130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131)	132															
	Report à nouveau									134	8 909														
	Résultat de l'exercice									136	(8 649)														
	Provisions réglementées									140															
Total I										142	1 360														
Provisions pour risques et charges										Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	8 154														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169		7 147)	172	58 175														
	Produits constatés d'avance									174															
Total III										176	66 329														
Total général (I + II + III)										180	67 689														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182	12 068													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/>	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/11/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	244 902
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	17 500
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	262 404
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 841
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 16 641 - immobilier :)				242	125 735
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 062	244	3 910
	Rémunérations du personnel *					250	100 944
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	33 702
	Dotations aux amortissements *					254	2 347
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	182	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	270 662
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(8 258)
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)				294	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	390	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(8 649)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	8 649
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	4 073
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354	12 722
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372	12 722

2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2019**

L'an deux Mille Dix Neuf,

Le trente et un mai, à 18H00,

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- ↳ Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018,
- ↳ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2018.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- ↳ Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- ↳ Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente,
- ↳ Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- ↳ Rémunération de la gérance,
- ↳ Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 8 649 € :

↳ Affectation de la totalité, soit 8 649 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée note que la présidente est salariée de la société et a perçu une rémunération de 31631€ pour l'année 2018.

Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours ainsi que la prise en charge des cotisations sociales y afférentes. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. La présidente aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'elle expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA



2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 8 649 € :

↳ Affectation de la totalité, soit 8 649 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MAI 2019


RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lidia Lopes Rodrigues', written over several horizontal lines.

CE DEUXIEME EXERCICE SE SOLDE PAR UNE PERTE GENEREE PAR LA MISE EN ROUTE DE NOTRE ACTIVITE ET A L'EMBAUCHE DE PERSONNEL AFIN DE REpondre A LA DEMANDE CROISSANCE DE NOTRE CLIENTELE. LE COUT DE CETTE MASSE SALARIALE SUPPLEMENTAIRE ET LES CHARGES QUI Y SONT LIEES A ENTAME NOTRE TRESORERIE. DE PLUS CETTE DERNIERE DOIT TENIR COMPTE DES DELAIS TRES LONGS DE REGLEMENT DE NOS CLIENTS 30 OU 45 JOURS FIN DE MOIS. NOTRE ACTIVITE DE PRESTATAIRES DE SERVICES NOUS PERMET DE NE PAS AVOIR TROP DE COUTS DE PRODUCTION ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSEQUENT. NOUS ESPERONS UNE MULTIPLICATION DE NOS DIFFERENTS PARTENAIRES EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE NOTRE NIVEAU D'ACTIVITE ET DONC DE NOTRE RESULTAT POUR L'EXERCICE EN COURS.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité. Nous espérons toutefois pouvoir diversifier notre clientèle en vue d'augmenter davantage notre chiffre d'affaires au cours de cette année.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

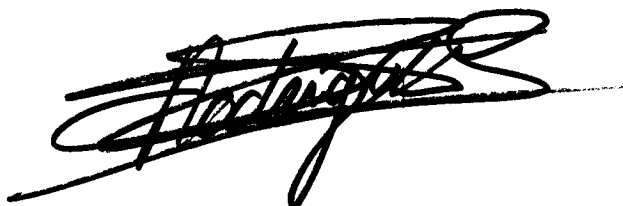
NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 8 649 € :

↳ Affectation de la totalité, soit 8 649 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA



2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019**

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- ↳ Le bilan,
- ↳ Le compte de résultat,
- ↳ L'annexe,
- ↳ Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.
Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CE DEUXIEME EXERCICE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ÉLEVÉ À 244 902 € CONTRE 174 192 € POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 40% ENVIRON.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 262 404 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	2 347 €
- Le Résultat D'EXPLOITATION EST DEFICITAIRE DE :	8 258 €
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST :	NEANT
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF DE :	390 €
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ EST :	NEANT

Le résultat fiscal tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par une **PERTE** nette de **8 649 €**.

2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019**

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- ↪ Le bilan,
- ↪ Le compte de résultat,
- ↪ L'annexe,
- ↪ Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CE DEUXIEME EXERCICE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ÉLEVÉ À 244 902 € CONTRE 174 192 € POUR L'EXERCICE PRÉCEDENT, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 40% ENVIRON.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 262 404 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	2 347 €
- Le Résultat D'EXPLOITATION EST DEFICITAIRE DE :	8 258 €
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST :	NEANT
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF DE :	390 €
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ EST :	NEANT

Le résultat fiscal tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par une **PERTE** nette de **8 649 €**.

CE DEUXIEME EXERCICE SE SOLDE PAR UNE PERTE GENEREE PAR LA MISE EN ROUTE DE NOTRE ACTIVITÉ ET A L'EMBAUCHE DE PERSONNEL AFIN DE REpondre A LA DEMANDE CROISSANCE DE NOTRE CLIENTELE.
LE COUT DE CETTE MASSE SALARIALE SUPPLEMENTAIRE ET LES CHARGES QUI Y SONT LIÉES A ENTAME NOTRE TRESORERIE.
DE PLUS CETTE DERNIERE DOIT TENIR COMPTE DES DELAIS TRES LONGS DE REGLEMENT DE NOS CLIENTS 30 OU 45 JOURS FIN DE MOIS.
NOTRE ACTIVITÉ DE PRESTATAIRES DE SERVICES NOUS PERMET DE NE PAS AVOIR TROP DE COUTS DE PRODUCTION ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSEQUENT.
NOUS ESPÉRONS UNE MULTIPLICATION DE NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE NOTRE NIVEAU D'ACTIVITÉ ET DONC DE NOTRE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE EN COURS.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.
Nous espérons toutefois pouvoir diversifier notre clientèle en vue d'augmenter davantage notre chiffre d'affaires au cours de cette année.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 8 649 € :

↳ Affectation de la totalité, soit 8 649 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA



2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 8 649 € :

↳ Affectation de la totalité, soit 8 649 Euros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MAI 2019

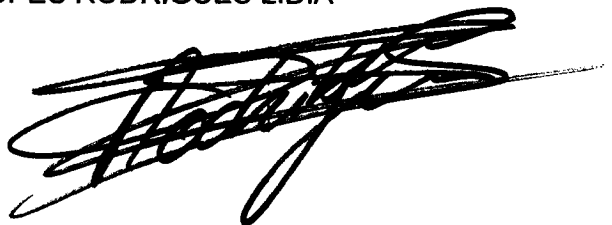
**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lidia Lopes Rodrigues', written over a horizontal line.

2LR EVENTS
SASU au capital de 1 000 €
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY : B 819100322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2019**

L'an deux Mille Dix Neuf,

Le trente et un mai, à 18H00,

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- ↻ Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018,
- ↻ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2018.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- ↻ Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- ↻ Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente,
- ↻ Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- ↻ Rémunération de la gérance,
- ↻ Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 8 649 € :

↳ Affectation de la totalité, soit 8 649 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée note que la présidente est salariée de la société et a perçu une rémunération de 31631€ pour l'année 2018.

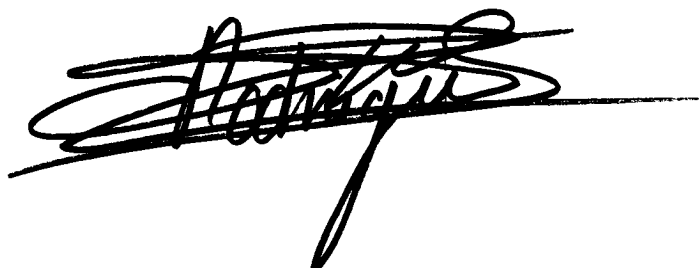
Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours ainsi que la prise en charge des cotisations sociales y afférentes. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. La présidente aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'elle expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA



ANNEXES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	67 689 Euros
RESULTAT DEFICITAIRE :	8 649 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE
DE RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Son capital de 1 000 € est divisé en 100 parts de 10 € chacune au 1^{er} JANVIER 2018.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2018 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL :	NEANT
ENGAGEMENTS FINANCIERS :	ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

ANNEXES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	67 689 Euros
RESULTAT DEFICITAIRE :	8 649 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE
DE RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

D) **INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :**

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Son capital de 1 000 € est divisé en 100 parts de 10 € chacune au 1^{er} JANVIER 2018.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2018 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL :	NEANT
ENGAGEMENTS FINANCIERS :	ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT